



Communiqué de presse, 3 septembre 2007, Aubagne

Avec CO₂ Solidaire, réduisez l'impact écologique de vos vacances

A l'heure où la plupart des vacanciers reprennent le chemin de leur lieu de travail, qu'en est-il de l'impact de leurs déplacements sur le climat ? Voitures et avions émettent d'énormes quantités de gaz à effet de serre (GES) qui contribuent au réchauffement de l'atmosphère, lui-même responsable à long terme de dérèglements climatiques de grande ampleur. CO₂ Solidaire, première opération française de compensation volontaire des émissions de GES lancée en 2004 par le GERES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités), vous propose de vous engager dans [une démarche environnementale](#).

Les transports aériens et routiers, l'un des principaux secteurs responsables du réchauffement climatique

A l'échelle mondiale, 16 000 avions relâchent chaque année dans l'atmosphère 600 millions de tonnes de CO₂, soit plus que l'ensemble des émissions françaises de GES sur un an. Les avancées technologiques réalisées ne suffisent pas à résorber l'impact climatique de l'aviation commerciale, qui ne devrait cesser de s'intensifier dans les années à venir. De même, les rejets de CO₂ des voitures particulières, pourtant de moins en moins polluantes, continuent de croître du fait de l'augmentation du parc automobile et de l'intensification des déplacements routiers. En 2000, le transport routier en France (particulier et fret) représentait [40% des émissions de CO₂ nationales](#).

La compensation volontaire pour protéger le climat

Il ne s'agit pas de vous donner « bonne conscience » mais de vous accompagner pour adopter un comportement éco-citoyen. Pour nous, la compensation volontaire se conçoit en deux temps :

- 1) [Encourager l'adoption de nouveaux comportements pour réduire ses émissions](#), en privilégiant les voyages en train sur des courtes ou moyennes distances, l'utilisation du vélo ou des transports en commun, le co-voiturage ou encore la marche.
- 2) [Calculer et compenser les émissions qui n'ont pu ou su être évitées](#), en effectuant un don correspondant aux quantités rejetées. Cette somme sera investie dans des projets de solidarité générant des crédits de CO₂.

En vous rendant sur le site Internet de CO₂ Solidaire, vous pourrez calculer les émissions occasionnées par vos déplacements estivaux, découvrir nos projets et faire un don en ligne.

Préserver l'environnement et réduire les inégalités

Le GERES, association de développement durable créée en 1976, est le [seul compensateur en France à initier et mettre en œuvre des projets économes en CO₂](#). Ces programmes de développement sont réalisés dans les pays du Sud (Inde, Afghanistan, Cambodge et Maroc) en partenariat avec des acteurs locaux et visent à améliorer les conditions de vie des populations. Ils bénéficient du soutien de la Commission Européenne, de l'ADEME, du Programme des Nations Unies pour le développement...

Nombre de signes : 2848